

Edition du "REVEIL DU NORD."

Bureaux : 29, Grande Place, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

### L'allocation temporaire des ouvriers mineurs

Une entrevue aura lieu samedi entre les délégués des syndicats et ceux des houillères

Le Comité Fédéral des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais se réunira samedi 13 juin, à 10 heures du matin, Café Belle-Vue à Douai.

Il examinera la question des salaires, en vue de l'entrevue qui doit avoir lieu l'après-midi du même jour, à la Mairie de Douai.

Des explications seront données sur l'application des subventions aux caisses de secours.

Toutes mesures utiles sont envisagées en vue d'une réalisation rapide de toutes les questions.

Les mineurs avaient été informés que l'allocation temporaire serait réduite de moitié lors de la paye de la deuxième quinzaine de mai.

En présence des mesures qui vont être prises, la délégation ouvrière insistera pour le maintien de l'allocation et son incorporation dans le salaire.

Il faut estimer comme insuffisant le maintien de la moitié de l'allocation temporaire jusqu'au 30 juin.

La situation économique peut créer pour les Compagnies minières, quelques difficultés qu'il ne faut pas se dissimuler, mais elle ne saurait justifier cette prétention de réduire de moitié la modeste allocation temporaire qui a été allouée aux mineurs en janvier dernier.

Attendons pour connaître le point de vue des patrons. Celui des ouvriers est connu : ils veulent le maintien pur et simple de l'allocation temporaire. Tous leurs efforts tendront vers ce but.

### Les arrérages dus aux Caisses de Secours vont être payés

Une délégation composée de MAES, député; MAILLY, QUINTIN et ROSSY, secrétaires des syndicats ouvriers du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin, s'est rendue hier matin au ministère du Travail.

Elle a été reçue par M. Duraufour, ministre du Travail, assisté de M. Roussel directeur de la Mutualité.

Les arrérages de 1919 et 1920 seraient payés intégralement, ceux de 1921 et 1922 en partie, mais seulement momentanément et en totalité pour l'année 1923.

### Les retraites des mineurs

La délégation a ensuite entretenu le ministre du projet de loi concernant les retraites des ouvriers mineurs.

M. Duraufour a répondu à ce sujet que le rapport sur le projet de loi est en cours de rédaction et qu'il sera déposé prochainement.

M. Duraufour a ajouté qu'il s'efforcera de faire voter le projet avant la fin de la session.

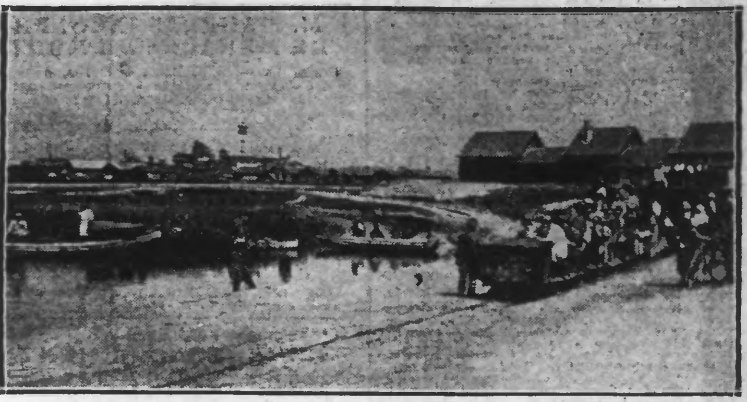
### MON CINÉ

### LE DESTIN

Le poète grec Eschyle s'en fut un jour contempler une somnambule qui, après avoir examiné du marbre de café au fond d'une ampoule, lui révéla qu'il périrait, tué par la chute.

## Le lac de Montigny-en-Gohelle

CETTE VILLE VA DEVENIR Un centre de tourisme et d'attractions sportives



DE GAUCHE A DROITE : CANOTS AUTOMOBILES ET BARQUES SUR LE LAC, LE TRAIN CIRCULAIRE ET LA PISTE DU VELODROME

Le vaste terrain comprenant le vélodrome, le chemin de fer circulaire et le lac au centre est entouré par une haute vive d'ébénine, harmonisant sa verdure avec la blancheur de pylones du plus gracieux effet et qui dominent des neupliers plantés tous les dix mètres.

Le travail colossal d'aménagement de ce terrain a duré cinq années. L'achèvement de cette besogne ardue, menée à travers des difficultés d'approvisionnement, fait le plus grand honneur à la municipalité présidée par notre ami Eugène Chopin.

Par indolence ou indifférence, les municipalités qui se sont succédé à Montigny avant la guerre, n'ont jamais tenté ni entrepris pour faire connaître et apprécier le remarquable trésor naturel que possède cette ville.

### Une vaillante initiative

Dès son entrée à la Mairie, notre ami Eugène Chopin, élu maire en 1919, résolu en Mai dernier, conçut l'idée grandiose de donner au loyan communal, ignoré des étrangers, un élan digne de lui, et de vulgariser, populariser sa beauté.

L'initiative était heureuse, excellente, audacieuse mais grosse de difficultés de réalisation. Affirmer, consolider les rives marécageuses et écharnées du lac paraissait une tâche titanique, pour ne pas dire impossible.

Les objections présentées à Eugène Chopin pour l'application de son projet que des ingénieurs qualifiés de chimérique et de beau rêve, ne parvinrent pas à vaincre l'intelligence et le tenace vouloir du nouveau maire de Montigny.

Avec l'approbation de son Conseil municipal il se mit résolument à l'œuvre et le poursuivit avec une ardeur persévérante.

Elle est aujourd'hui achevée et fait l'étonnement, l'admiration de tous.

Le lac est maintenant entouré d'une piste cycliste de huit mètres de largeur. Elle est construite en pente douce et sa rationnelle déclivité, sur ses treize cents mètres de tour, assure toute sécurité aux voyageurs.

Pour cet ouvrage gigantesque, il a fallu amener cent mille wagons de terre, trois mille wagons de schiste noir et cinquante de schiste rouge qui en forme la surface.

Un chemin de fer circulaire, dont tous les coquets wagonnets, aux couleurs claires et variées, sont pris d'assaut chaque dimanche et jour de fête, courent même en semaine, permet un délicieux voyage, d'un quart d'heure environ, autour du lac.

A un moment, le petit train passe sous un tunnel de 70 mètres de longueur, et la grande joie de ses occupants qui manifestent leur satisfaction par d'unanimes éclats de rire.

Trois canots-automoteurs, dix barques à rames assurent un service régulier d'excursions sur l'étendue limpide et transparente, qui atteint à certains endroits 6-ou 7 mètres de profondeur.

Le lac est alimenté par plusieurs sources d'un puissant débit, de sorte que l'eau est toujours claire, fraîche et constamment renouvelée. Les canots et les barques viennent accoster à un quai de 50 mètres de long, où tout a été prévu pour la sécurité, le confort et l'agrément des excursionnistes.

E. POLVENT.

## M. Painlevé au Maroc

Le Président du Conseil veut examiner de près la situation

Toulouse, 10. — M. Painlevé est arrivé, ce matin, à Toulouse, à 4 h. 30. A sa descente du train, il a été salué par M. Billières, maire, entouré conseil municipal, par le secrétaire général de la Préfecture, ainsi que par le général de Pont, commandant le 17<sup>e</sup> corps.

M. Painlevé a remercié, disant que son cœur saigne des sacrifices que la France doit consentir. Mais, a ajouté le Président du Conseil ses sacrifices ont pour objet de ramener rapidement la paix. Partout la France poursuit la paix pour tous.

Après avoir déjeuné à la gare, MM. Painlevé et Laurent Eynac se sont rendus sur le terrain d'aviation.

**Vers Rabat, en avion**  
L'avion à bord duquel a pris place M. Painlevé a quitté le terrain d'aviation vers 6 heures. Il a été suivi du départ de trois autres avions. On ne signale aucun incident. Le temps est favorable.

L'escadrille présidentielle est passée à 6 h. 35 au-dessus de Perpignan.

**Escalaes en Espagne**  
Alicante, 10. — M. Painlevé est arrivé à l'aérodrome de Barcelone à 7 h. 25. Les autres appareils sont arrivés quelques minutes après. M. Painlevé a été salué par les hautes personnalités de la ville et a renouvelé les déclarations qu'il avait faites à son départ de Toulouse.

La mission aérienne est repartie de Barcelone à 8 h. 05 pour Alicante où elle est arrivée, à 12 h. 30. M. Painlevé se déclare enchanté de son voyage ; le temps est beau.

**Le salut au général Primo de Rivera**  
Barcelone, 10. — M. Painlevé est arrivé à l'aérodrome de Prat, à 8 h. 35, heure espagnole. Peu après, sont arrivés le général Jacquemont, P. M. Laurent Eynac, et enfin les journalistes parisiens envoyés spéciaux.

M. Painlevé a assisté à un télégramme de salutation au général Primo de Rivera et à l'Espagne.

M. Painlevé s'est entretenu quelques instants avec les représentants de la presse.

Il a déclaré qu'il arriverait à 18 h. 30 à Rabat où il repartira lundi, pour être à Paris, mardi matin.

**Les intentions de M. Painlevé**  
Toulouse, 10. — Interviewé dans le rapide de Toulouse, le Président du Conseil a déclaré notamment :

« Dès mon arrivée à Rabat ou à Fez, le maréchal Lyautey s'y trouve, je compte passer toute la soirée de mercredi à m'entretenir avec lui de la situation. Je tiens non seulement à me rendre compte par moi-même, ce qui est mon rôle naturel de ministre de la guerre, mais surtout à avoir de ma dernière semaine de liberté, un point de vue sur la situation au Maroc, sur la possibilité de faire une salite complète avec l'Espagne, un Etat de ma dernière semaine de liberté, dans toute l'Afrique du Nord, et cela avec le minimum de risques et le minimum de forces.

« La question qui domine toutes les autres au Maroc n'est-elle pas, en effet, d'y établir une paix durable ? C'est de rendre visite au maréchal Lyautey et de lui proposer de venir à Paris pour leur dernière semaine de liberté, un point de vue sur la situation au Maroc, sur la possibilité de faire une salite complète avec l'Espagne, un Etat de ma dernière semaine de liberté, dans toute l'Afrique du Nord, et cela avec le minimum de risques et le minimum de forces.

« Le public veut savoir, il veut être renseigné. Notre opinion, nous allons la donner en signalant quelques-unes des fautes capitales que ont été commises, les enquêtes et ce que nous avons relevés.

**Prochaine visite au front**  
Quant à l'idée de mon voyage, j'ai dit que lui-même le président, je n'en ai pas resté à l'arrière. J'utiliserai les journées de jeudi, vendredi et samedi à rendre visite aux soldats et aux officiers des colonnes Freydenberg, Cambay et Colombat, en compagnie, sans doute du maréchal Lyautey et du général Daugan ; à leur apporter les remerciements de la nation toute entière pour leur héroïsme.

« Je rentrerai dimanche à Fez et m'embarquerai lundi matin, en avion, pour Toulouse, d'où, si tout se passe sans incident, je reprendrai le train le soir même, afin de pouvoir rendre compte, dès mardi matin, au conseil des ministres de mon voyage. »

**La raison de ce départ prématuré**  
Au cours de l'interview, M. Painlevé a précisé :

« A la vérité, je ne devais partir qu'après que les préliminaires de la discussion sur la question financière auraient eu lieu devant la Chambre, mais comme la discussion ne se déroulera que la semaine prochaine, j'ai préféré partir de ma dernière semaine de liberté pour mettre mon projet à exécution. Après il aurait été trop tard. Dès que la discussion des projets de M. Caillaux aura commencé, je ne pourrai, en tant que ministre, plus venir au Maroc et seulement pour cette raison, que je pars aujourd'hui. Ce n'est donc pas du tout, comme certains ont pu le laisser entendre, par suite des événements militaires, en cours, et qui se développent d'ailleurs tout à fait normalement, en plein accord avec le plan que le maréchal-Lyautey avec qui l'entrevue de rapports de la plus extrême confiance, a soumis à l'approbation du gouvernement. »

### Les négociations Paris-Madrid

Madrid, 10. — (Officiel) : Les négociations s'ouvriront sur une collaboration franco-espagnole au Maroc le 15 juin, à Madrid, MM. Maivy Peretti, Della-Rocca, Sorlier de Pougnaresse, Coutard et Saint-Maurice composeront la délégation française.

« La séance du matin a été présidée par M. Lecomte, député-maire d'Amiens.

M. Doucet, secrétaire général du Comité d'action, a fait un exposé complet de la situation générale actuelle des Régions sinistrées.

« La séance de l'après-midi a été présidée par M. Philippoteaux, député des Ardennes, président de la Commission des Régions libérées de la Chambre.

M. Philippoteaux a exposé les grandes lignes du projet financier du Gouvernement et il a déclaré, se rallier aux intentions de M. Caillaux, qui tiennent compte, dans une large mesure, des besoins des Régions dévastées.

M. Doucet a insisté sur la nécessité qu'il y a à créer un Office des prestations en nature, qui seul, permettra d'épuiser les 200 millions affectés sur l'annuité du plan Dawes, à la reconstruction.

Il a précisé que les prestations en nature seraient mises en œuvre par le comité d'organisation à capacité civile, nommé par le Comité général des prestations en nature. Cet organisme sera placé sous le contrôle direct des sinistrés délégués ont pris part à la discussion.

« L'assemblée générale du Comité d'action des Régions dévastées, fait confiance au Gouvernment, présidé par MM. Philippoteaux et Doucet, a été votée à l'unanimité.

## Pourquoi la justice n'arrête pas l'assassin de la cour du Lion d'Or

Nous relevons des fautes graves dans l'enquête

Depuis la guerre, une série de délits et de crimes commis à Lille, avec une rare audace, sont restés impunis.

En 1922, l'Allemand Charles Gehret assassinait en plein jour, à 3 heures de l'après-midi, une vieille femme, domiciliée rue Léon-Gambetta.

L'assassin était facile à faire. Il parlait mal de français, il était étranger, il erra une journée dans les rues de Lille. La police le laissa s'en aller.

Il ne devait être découvert et arrêté que deux ans plus tard, par la police présentée. A la suite d'une série d'autres méfaits qu'il avait commis.

Un peu plus tard, il y a deux ans, une plongeuse, Jeanne Devaux-Franchemont, en pleine rue Mercier, un peu avant minuit, fut assassinée.

Plus récemment, le 31 décembre 1924, deux vieillards, des époux Desvieux-Franchemont, étaient assassinés, étranglés, à leur domicile, 83, rue Philippe-de-Comines, à 7 heures du matin par un trio de bandits masqués, qui emportèrent pour tout butin une somme de 20 francs.

Les émeutes de « Cagoulards », de sinistre mémoire, occupent toujours. Il y a 19 jours, le cheminot Bocquet était assassiné, dans la Cour du Lion d'Or, dans les circonstances que l'on connaît.

« Les faits qui se sont déroulés depuis la découverte du crime. Le mystère reste insaisissable qu'au premier jour. La police n'a pas su l'identifier. Comme les précédents, le secret a été maintenu sur les faits. »

L'opinion publique s'émue avec raison. Elle veut connaître les raisons de ces multiples succès.

La population veut savoir et la sécurité régie envoie dans les rues de la Capitale des Flandres, car elle commence à en douter.

Les Lilleois se demandent s'ils ne doivent pas se transformer en « arsenaux ambulants » pour les policiers, car ils ont subi des agressions dont ils pourraient être l'objet.

Cette fébrilité, compréhensible, doit disparaître. Il faut que l'opinion publique soit rassurée.

**Nous avons fait notre devoir !**  
En ce qui concerne l'assassinat du cheminot Bocquet, qui nous occupe plus particulièrement, pour le moment, nous avons conscience, pour notre part, d'avoir fait notre devoir.

Tout le monde ne peut pas en dire autant. Dans la mesure de nos moyens, nous avons enquêté, interrogé des témoins, reproduit impartialement leurs déclarations, apportant ainsi à la justice des matériaux précieux que nous n'avons pas su trouver, les faits l'ont prouvé.

Nous n'avons jamais accusé personne. Nous avons tout simplement exposé la justice ce qu'elle n'avait pas su trouver, les faits l'ont prouvé.

Nous n'avons jamais accusé personne. Nous avons tout simplement exposé la justice ce qu'elle n'avait pas su trouver, les faits l'ont prouvé.

Aujourd'hui, le mystère reste entier et risqué encore de le résoudre. L'assassinat de la Cour du Lion d'Or, est celui de la rue Mercier et de la rue Philippe-de-Comines.

« Pourquoi ? »  
Le public veut savoir, il veut être renseigné.

Notre opinion, nous allons la donner en signalant quelques-unes des fautes capitales que ont été commises, les enquêtes et ce que nous avons relevés.

**Une affaire mal « emmanchée »**  
Les premières lourdes fautes ont été commises, dès le début de l'affaire.

Le commissariat va l'organiser. Ce prévenu qu'un crime vient d'être commis. C'est le rôle du commissariat de quartier. Celui-ci délègue, en tout et pour tout — un agent... pour s'assurer de la véracité du fait signalé. L'agent se trompe. Il a vu le cadavre, il a vu le corps, mais rien d'anormal, naturellement et revient tranquillement au poste, en homme satisfait du devoir accompli.

Les premiers témoins, le couple Boldin-Goudron découvre le cadavre et vient en prévenir la police.

A vue d'œil, sans recueillir d'autres renseignements, M. Chazeau, le commissaire de permanence, trouve les deux personnes suspectes et les boucle tout simplement. L'affaire en reste là. Les coupables sont pris. On les laisse en liberté, sans procéder à la moindre constatation. On fera le reste demain.

Vu l'état dans lequel a été trouvée la victime, il aurait été de toute première importance de faire faire un constat, par un médecin légiste qualifié, de faire relever les empreintes digitales du décédé, ce qui aurait permis de retrouver le meurtrier.

« L'assassinat de la Cour du Lion d'Or, est celui de la rue Mercier et de la rue Philippe-de-Comines. »

« Pourquoi ? »  
Le public veut savoir, il veut être renseigné.

## Un grave accident de chemin de fer à Lens



UNE LOCOMOTIVE EST TOMBÉE D'UN PONT MERCREDI MATIN

(Voir les détails de l'accident en deuxième page)

pu servir plus tard. On n'y pensa pas. Les coupables n'étaient-ils pas pris ?

Le lendemain, samedi 23 mai, on se livre à un rapide examen des lieux. On n'ordonne aucune fouille, aucune recherche particulière, aucune perquisition dans le voisinage. Ces mesures sont pourtant, — il ne faut pas être commissaire de police, ni chef de la sûreté pour le savoir, — de prudence élémentaire et de toute première importance.

Un agent de sûreté relève bien deux taches de sang suspectes près d'une porte. Il signale le fait... On n'y prend garde. C'est si mesquin !

Plus tard, M. PERNY, chef de la sûreté, est bien : il ne s'agit pas d'être, après tout, que de délégués d'ordres ministériels.

Rien cependant ne l'autoriserait à parler ainsi. La seule opinion d'un médecin légiste est un préavis sur la circonstance.

Aucune précaution supplémentaire n'est remise en liberté. L'enquête est menée mollement. Deux jours passent. Le lundi, seulement, — trois jours après le crime, — elle est confiée à M. PERNY, chef de la sûreté.

Enfin, ce va peut-être aller.

**Ça ne va pas mieux**  
Les agents, brigadiers et inspecteurs se déplacent. Ils travaillent ferme à la tâche, cependant, semble manquer. Les indications précises du chef font défaut. Les principaux témoins sont négligés. On cherche dans le vain.

Déjà, l'on parle de classer l'affaire ! De notre côté, nous poursuivons nos enquêtes. Le jeudi 4 juin, des témoins nous font des constatations inédites et importantes d'importance.

Nous les reproduisons objectivement. Ces déclarations sont confirmées.

Au total, l'opinion de la magistrat instructeur va les contrôler d'urgence et s'assurer s'il ne s'agit pas là d'une piste.

Pourquoi ? Nous ne l'avons jamais compris. M. PERNY attend trois jours pour convoquer la principale personne mise en cause.

Les interrogatoires donnent un résultat négatif. Pour la première fois, le lundi 5 juin, les maîtres d'internet, principaux témoins de la scène, sont entendus sur les lieux mêmes du crime.

**Dans le néant !**  
Dix-neuf jours ont passé depuis le 22 mai, jour de l'assassinat. On en est-on de la mystérieuse affaire ? Dans le néant !

Aucune précaution supplémentaire n'est demandée. Le médecin légiste sur les circonstances possibles du crime. Des objets ont été seulement soumis hier à l'examen de la Police de la sûreté.

C'est-on arriver ainsi à découvrir un jour l'assassin ? Nous, nous en doutons.

Hier, le chef de la sûreté a entendu une proche parente du cheminot assassiné. De sa déposition, M. DUFAYET, a relevé les faits et gestes de différentes personnes mêlées à l'affaire. Ces constatations n'ont apporté rien de nouveau.

**Il faut maintenant compter sur le hasard**  
Dans les circonstances actuelles, malgré les difficultés inhérentes à une information si tardive, il semble que le Parquet aurait intérêt à faire reprendre tous les éléments de l'enquête et à les faire vérifier.

Des témoignages ont varié, d'autres sont venus tardivement. L'examen minutieux, indispensable pour éviter des erreurs irréversibles. Puis, il y a encore le hasard... le hasard, Dieu des Politiciens, qui fait arriver au moment le moins attendu, la lettre anonyme, la dénonciation salvatrice.

Dans l'état actuel des choses, il semble que c'est sur cet « hasard » qu'on doit le plus compter.

**Les maîtres d'internet du Lycée reviennent en partie sur leurs déclarations**  
Hier, nous relations que MM. D... et F..., les maîtres d'internet du Lycée Faidherbe, avaient déclaré à M. PERNY, chef de la sûreté Lilleoise, avoir vu sortir de la cuisine de la cour du Lion d'Or, un individu qui donne sur la cour de la cuisine du Lycée.

Or, dans la journée d'hier, MM. D... et F... ont déclaré à M. PERNY, chef de la sûreté Lilleoise, avoir vu sortir de la cuisine de la cour du Lion d'Or, un individu qui donne sur la cour de la cuisine du Lycée.

« Inexact », nous n'avons jamais vu Bocquet qui couché. Avec l'ombre que fait le mur, il nous est d'ailleurs été impossible de voir sortir de l'encadrement de la porte de la cuisine de la cour du Lion d'Or.

« Inexact », nous n'avons jamais vu Bocquet qui couché. Avec l'ombre que fait le mur, il nous est d'ailleurs été impossible de voir sortir de l'encadrement de la porte de la cuisine de la cour du Lion d'Or.

**DOSSIERS EN INSTANCE**  
« Demande une décision rapide et conforme à la justice, concernant les dossiers en instance ou renvoyés devant le Comité de conciliation, des entraves ne devant pas gêner plus longtemps le développement économique de nos provinces du Nord et de l'Est. »

**PAIEMENTS EN O. D. N.**  
« Demande que pour les Cooperatives de reconstruction et les petits sinistrés, les pertes résultant de paiements en O. D. N., soient supportées par l'Etat. »

« C'est de vouloir rappeler à M. Caillaux, ministre des finances, sa volonté d'un règlement d'ensemble des sinistrés, avec égalité entre tous. »

**EMISSION D'UN LARGE EMPRUNT**  
« Dans les moments présents, l'assommoir place tout son espoir dans la réalisation d'un projet des ministères, tendant à l'émission d'un large emprunt extérieur, gagé sur les annuités du plan Dawes, et qui remède efficace pour la reprise des travaux de reconstruction. »